

POUVOIR D'INNOVER ET RETOUR A L'ORDRE DANS L'EGLISE ANCIENNE

ALEXANDRE FAIVRE - 1992 - EDITIONS DU CERF

CHAPITRE V - RETOUR AUX SOURCES : LA DOCUMENTATION CANONICO-LITURGIQUE

L'historien du christianisme ancien, le théologien, le canoniste sont amenés, un jour ou l'autre, à utiliser la documentation «canonico-liturgique». Il suffit de parcourir les publications des dernières décennies pour voir combien reviennent fréquemment des citations de la *Tradition apostolique*, de la *Didascalie*, des *Constitutions apostoliques*, ou même des *Canons d'Hippolyte*. Ces documents fournissent, en effet, une mine de renseignements sur les ordinations et l'organisation ecclésiastique, sur la discipline du catéchuménat et le rite de l'initiation chrétienne, sur les nombreuses observances liturgiques et disciplinaires des communautés chrétiennes.

Mais ces documents canonico-liturgiques sont difficiles à interpréter et à situer. Les auteurs qui les utilisent ressentent une gêne bien compréhensible devant la complexité des questions posées par ce type de littérature. À la fin du XIX^e siècle, F. Loofs comparait déjà ces collections à un kaléidoscope dans lequel chacun voyait l'image qu'il voulait bien y trouver¹. Il est délicat de partir d'une définition précise pour introduire à cette documentation. Tout au plus peut-on rappeler qu'elle se présente sous forme de «recueils» de prescriptions d'ordre moral, cultuel ou disciplinaire. Ces prescriptions sont censées être portées par les apôtres (en groupe ou individuellement) ou par Jésus Lui-même. Elles sont transmises par l'intermédiaire de Clément ou d'Hippolyte. Les titres donnés à ces oeuvres par les manuscrits ou les éditeurs récents sont déjà éloquentes : ἰδαχή των δώδεκα ἀποστόλων (ou ἰδαχή κυρίου δια των δώδεκα ἀποστόλων τοις ενθνεσιν), 'Αποστολική παράδοσις (?), *Didascalie*, c'est-à-dire doctrine (ἰδαχή) catholique des douzes apôtres et des saints disciples de notre sauveur» (document appelé par Ériphane ἱατάξεις των ἀποστόλων), Κανόνες εκκλησιαστικοί των ἁγίων ἀποστόλων ou encore *Ai διαταγαί ai δια Κλήμεντος και επιτομή ορών των ἁγίων ἀποστόλων καθολικής παραδόσεως, ou εκ των διατάξεων των ἁγίων ἀποστόλων, ἱαταγαί των ἁγίων ἀποστόλων*, pour terminer par le *Testament de notre Seigneur Jésus-Christ*.

La manière actuelle de regrouper ces récits sous le nom générique d'*Ordonnances ecclésiastiques* (*Kirchenordnung*, *Church Order*) exprime bien leur nature : ce sont des recueils plus ou moins vastes de canons ou de constitutions. Certaines de ces œuvres ont la prétention de présenter «un statut ecclésiastique organique et intégral» ; elles mêlent continuellement la description de pratiques réelles et les désirs réformateurs de leurs auteurs, de leurs compilateurs.

Les prescriptions contenues dans les documents canonico-liturgiques se relisent sans discontinuer. Ceci permet d'établir des tableaux de concordances, notice par notice², et de regrouper les contenus autour de quelques grands thèmes. Le premier concerne les préceptes moraux, il reprend plus ou moins directement l'enseignement des «deux voies». Le second regroupe des institutions relatives aux «ordinationes ou installations» et traite des questions touchant à l'organisation ecclésiastique. Un troisième noyau aborde la discipline du catéchuménat et présente un rituel de l'initiation chrétienne. On pourrait enfin regrouper les nombreuses prescriptions liturgiques pour reconstituer une histoire de la synaxe eucharistique. Il ne resterait plus alors que quelques notices touchant à la discipline communautaire.

Avant toute analyse plus détaillée des contenus, il est nécessaire de rappeler comment se présente cette littérature. Nous distinguerons soigneusement les grandes collections des unités littéraires. C'est à notre avis le seul moyen de voir clair dans ce maquis de textes à relectures. Un tableau à double entrée articulera toute notre présentation. Sa lecture horizontale nous mettra au niveau des grandes collections canonico-liturgiques parvenues jusqu'à nous. Ces grandes collections nous donnent une idée de ce que chacune des grandes Églises de l'époque paléo-chrétienne pouvait posséder dans ce genre de littérature vivante et évolutive. Une lecture verticale de notre tableau nous conduira plutôt à découvrir comment ces grandes collections étaient construites, à partir de quelles unités littéraires et de quels documents-sources elles voyaient le jour.

LES GRANDES COLLECTIONS CANONICO-LITURGIQUES

Malgré les divergences d'interprétation, tous les chercheurs s'accordent aujourd'hui pour mettre l'accent sur le fait que les documents canonico-liturgiques ne nous sont pas parvenus à l'état isolé, mais comme des parties intégrantes de collections canonico-liturgiques plus ou moins vastes. Le tableau qui suit tente de présenter horizontalement chacune de ces grandes collections : *Fragments de Hauler*, *Constitutions apostoliques*, *Synodos alexandrin*, *Octateuque clémentin*. Les colonnes verticales permettent de repérer les principales unités littéraires qui sont à la base de ces grandes collections³.

¹ F. LOOFS, *Die urchristliche Gemeindeverfassung mit spezieller Beziehung auf Loening und Harnack*, dans ThStK 63, 1890, p. 637.

² Voir B. BOTTE, «La Tradition apostolique de saint Hippolyte. Essai de reconstitution», LQF 39, Münster, 1963, p. xxx; R.-G. COQUIN, «Les canons d'Hippolyte», PO XXX, 2, Paris, 1966, p. 335-336; J.-M. HANSENS, *La Liturgie d'Hippolyte*, Rome, 1970, p. 22-28 (cet ouvrage est indispensable, mais demeure difficile d'accès et d'utilisation).

³ Rares sont les articles qui ont présenté d'une manière synthétique toute cette documentation. Pour une première introduction, on pourra consulter : B. BOTTE, «Les plus anciennes collections canonico-liturgiques» dans *L'Orient syrien* n° 5,

DESCRIPTION SUCCINCTE

Parmi les travaux récents, l'ouvrage de J.-M. Hanssens est le seul à notre connaissance, avec les introductions de B. Botte, de G. Dix et de J. Magne à fournir des informations relativement complètes sur ces plus anciennes collections canonico-liturgiques⁴. Voici ce qu'il faut retenir pour bien situer chaque ligne horizontale de notre tableau ci-contre.

OCTATEUQUE CLEMENTIN.

C'est la collection la plus récente. Elle a été traduite du grec en syriaque et compilée au VIII^e siècle par Jacques d'Édesse. Dans sa version syriaque, elle comprend huit livres, d'où le nom d'*Octateuque* que lui a donné P. de Lagarde pour la distinguer des *Constitutions apostoliques*, collection qui contient aussi huit livres et qui est également attribuée à Clément⁵.

La version syriaque, qui est encore actuellement la seule accessible en entier dans la traduction française de F. Nau, comprend :

livres I et II : le *Testament de notre Seigneur Jésus-Christ* ; livre III : *La Constitution ecclésiastique des apôtres* ; le syriaque omet ce qui, dans la version arabe, reprend «la transition» et le «document X» (ou *Ordonnance ecclésiastique*) ; livre IV : reprend les chapitres *sur les charismes* que l'on rencontre déjà dans les *Constitutions apostoliques* VIII, 1-2 ; livre V : reprend la «transition» remaniée des *Constitutions apostoliques* (ce qui peut être considéré comme le «prologue de la *Tradition apostolique*) et ce qui concerne les ordinations dans le *Règlement apostolique* (ordination de l'évêque, des presbytres, des diacres, de la diaconesse, des sous-diacres, du lecteur; notice relatives aux confesseurs, aux vierges, aux veuves, aux exorcistes) ; livres VI et VII : comprennent des *diataxeis* divers sur la vie de l'Église et la liturgie ; livre VIII : contient les quatre-vingt-cinq canons ecclésiastiques.

Cette version syriaque provient d'un texte grec⁶. La finale du livre II nous apprend, en effet, qu'il s'agit de la «fin du second livre de Clément, traduit du grec en syriaque par Jacques l'Humble, l'an 998 des Grecs (687)». Il est même possible de remonter un peu en avant, car il semble que Sévère d'Antioche, patriarche de 512 à 518, ait connu et utilisé le *Testamentum* (livres I et II de notre Octateuque) comme autorité canonique. Il le cite comme «*Diataxeis des Apôtres*». Apparemment, il connaissait même tout l'Octateuque⁷.

1960, p. 331-350, puis l'article de F. NAU, «Canons des apôtres», dans DTC 2,2, col. 1605-1625. Nous renvoyons enfin aux introductions des différentes éditions citées en annexe. Dans le tableau suivant, nous signalons, dans la mesure du possible, les titres qui reviennent souvent chez Hanssens et sont parfois peu familiers aux lecteurs : ainsi, *Ordonnance apostolique* pour désigner *Les Canons ecclésiastiques des apôtres* (document appelé aussi la *Constitution ecclésiastique des apôtres*, ou CEA), *Ordonnance ecclésiastique* pour la *Tradition apostolique* (ou *Document x*), les *Règlements apostoliques* pour désigner la *Tradition apostolique* remaniée dans le livre VIII des *Constitutions apostoliques*. Le présent chapitre a fait l'objet de deux articles parus dans RevSR 54-3, 1980, p. 204-219 et 54-4, 1980, p. 273-297, dont les conclusions principales ont été reprises par la *Clavis patrum graecorum* I, p. 225-235, nos 1735 à 1743, par J. GAUDEMET, *Les Sources du droit de l'Église en Occident du IV^e au VII^e siècle*. Paris, 1985, p. 15-28, et par P. F. BRADSHAW, art. «Kirchenordnung», dans TRE 18, 1989, p. 662-670. En dernier lieu, voir B. STEIMER, *Vertex Traditionis. Die Gattung der altchristlichen Kirchenordnungen* (Beihefte zur Zeitschrift für die neutestamentliche Wissenschaft und die Kunde der älteren Kirche, Bd 63), Berlin, New York, Walter de Gruyter, 1992.

⁴ J.-M. HANSENS, *La Liturgie* [. . .], B. BOTTE, «La Tradition [...]»; G. Dix, *Apostolikhè Paradosis. The Treatise on the Apostolic Tradition of St Hippolytus of Rome, bishop and Martyr*, Londres, rééd. 1968 avec corrections et mise à jour par H. CHADWICK, J. MAGNE, *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints Apôtres. Identification des documents et analyse du rituel des ordinations (Origines chrétiennes, I)*, Paris, 1975.

⁵ Présentation des différents manuscrits, éditions et versions, par J.-M. HANSENS, *La Liturgie d'Hippolyte*, p. 53-60. Pour une histoire de l'Octateuque, on se reportera toujours à A. BAUMSTARK, *Ueber den «Octateuchus Clementinus», seine Geschichte und seine handschriftliche Ueberlieferung*, dans RQ 14, 1890, p. 1-45 et à A. BAUMSTARK, *Geschichte der syrischen Literatur*, Bonn, 1922 (rééd. photomécanique, Berlin, 1968), p. 252-254.

⁶ À notre connaissance, aucune édition complète n'a été réalisée, malgré les vœux exprimés en 1973 dans *Le Muséon*, par VÖÖBUS (p. 105-109) alors qu'il annonçait la découverte de cinq nouveaux manuscrits contenant le texte complet et d'autres contenant soit les livres III-IV et VI-VIII, soit le *Testamentum*, soit, au contraire, l'Octateuque sans le *Testamentum*. Vööbus concluait alors : «Nous sommes actuellement en possession de nouveaux et importants manuscrits du corpus législatif qui contient des textes du plus haut intérêt pour l'histoire de la législation ecclésiastique ancienne». Ces manuscrits de l'Octateuque permettront certainement de rétablir, pour plusieurs passages des documents antérieurs, un texte plus ancien que celui que nous connaissons. Car souvent, dans cette littérature vivante, un texte récent a conservé une tradition plus ancienne (qu'elle cite sans toujours la comprendre, ou qu'elle peut simplement présenter parce que les conflits n'ont plus l'acuité du temps qui les a vu naître). Ainsi, Magne (I, p. 19) pense que la traduction arabe de cet Octateuque «constitue le meilleur témoin, pour l'ordre des chapitres et donne d'emblée l'ordre qu'on était obligé de reconstituer critiqueusement». Notons enfin que le cinquième livre «porte dans l'arabe le titre suivant : *Cinquième livre des canons des apôtres, sur les ordinations, par Hippolyte par l'intermédiaire de Clément*».

⁷ Voir F. NAU, dans *Le Canoniste contemporain*, 1907, p. 458 s.

LES GRANDES COLLECTIONS	LES UNITES LITTERAIRES ET LEURS RELECTURES					
		Didascalie (Syrie 230)	<i>(Didachè)</i> C E A (Egypte 300)	<p style="text-align: center;">«Document x » ou «Tradition apostolique » (Rome vers 218)</p> <p style="text-align: right;">« 85 canons »</p>		
Collection du <i>Veronensis LV</i> (53) (fragments de Hauler) (Occident — 380)		1 ^{re} partie	2 ^e partie (Ordonnance apostolique)	3 ^e partie (Ordonnance ecclésiastique)		
Les Constitutions apostoliques (Syro-Palestine — 380)		Livres I à VI	(VII, 1-32)		Livre VIII 1-45 (Règlements apostoliques)	Livre VIII, 47-48
Synodos alexandrin («127 Canons apostoliques»)			c. 1-20 c. 1-20 (ou c. 1-30)	c. 21-47 c. 21-47 (ou c. 31-62)	c. 48-71 c. 48-71 (ou c. 63-78)	c. 72-127
Octateuque clémentin + copte + grec + arabe + syriaque	<i>Testamentum Domini</i> <i>Testamentum Domini</i> Livres I et II		Livre I Livre II Livre III	Livre II Livre III	Livres III-VI Livres IV-VII Livres IV-VII	Livre VII (71 c.) Livre VIII (83 c.) Livre VIII (83 c.)

Une dernière remarque peut avoir son importance pour bien situer l'influence que cette littérature a pu exercer dans les communautés chrétiennes qui la recopiaient. Il est possible de classer les manuscrits de l'Octateuque en deux grandes catégories : premièrement, ceux qui contiennent des canons (apostoliques, des synodes ou des conciles), et deuxièmement, ceux qui se présentent comme des «livres reçus», comme des Bibles⁸.

LE SINODOS ALEXANDRIN.

Cette collection, dont l'original grec est perdu, nous est parvenue dans plusieurs versions : copte (sahidique et bohairique), arabe et éthiopienne. Le schéma de ces différentes versions peut être établi comme suit⁹.

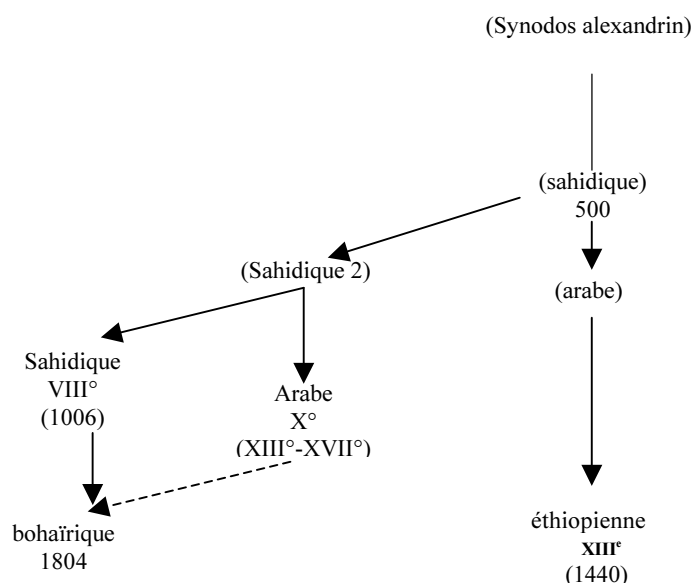
Présenté parfois sous le titre de «Canons des apôtres¹⁰» ou de «Sénodos», cette grande collection contient trois unités repérables : la *Constitution ecclésiastique des apôtres* (CEA), appelée par Hanssens *Ordonnance apostolique* et par Botte *Canons apostoliques*; la *Tradition apostolique*, appelée par Hanssens *Ordonnance ecclésiastique* ; des extraits du livre VIII des *Constitutions apostoliques*. Hanssens a proposé pour cette partie le nom de *Règlements apostoliques*.

⁸ J.-M. HANSENS, *La Liturgie d'Hippolyte*, Rome, 1959, p. 53-54 et F. NAU, p. 456-464.

⁹ Les documents entre parenthèses sont perdus. La première date (ou siècle) désigne la période de traduction ; la deuxième est celle du plus ancien manuscrit en notre possession. Pour l'histoire de cette collection, voir W. RIEDEL, *Die Kirchenrechtsquellen des Patriarchats Alexandrien*, Leipzig, 1900.

¹⁰ Ce titre est ambigu : il prête à confusion car la *Constitution ecclésiastique des apôtres* est parfois citée ainsi ; mais surtout, il ne rend pas exactement compte du contenu de cette grande collection qui comprend bien autre chose que des «canons» au sens strict du terme.

Les versions du *Synodos alexandrin*



Notons qu'à ces trois documents, la version arabe ajoute cinquante-six canons, d'où le titre donné par les éditeurs de *127 des Canons des apôtres*¹¹.

LES CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES.

Le recueil est souvent cité et certainement le plus connu de toutes ces grandes collections. Rejeté par le concile quinisexte comme «falsifié par les hérétiques¹²», ce document nous est parvenu par de nombreux manuscrits dans sa langue originale. Depuis l'édition *princeps* réalisée par Francisco Torres (Turrianus) en 1563 et incorporée dans la PG avec une version latine, depuis surtout la monumentale édition de Funk, les chercheurs étaient en possession d'une base de travail beaucoup plus sûre que pour les autres collections canonico-liturgiques¹³.

Le contenu général de cette compilation est également bien connu : livres I à VI : remaniement de la *Didascalie*¹⁴ ; livre VII : c. 1-32 : remaniements de la *Didachè*, c. 33-49 : prières diverses¹⁵ ; livre VIII : c. 1-2 : des charismes, c. 3-45 : remaniement de la *Tradition apostolique* (document x), pour Hanssens : *Règlements apostoliques*, c. 46 : conclusion, c. 47 : les *85 canons apostoliques*, c. 48 : nouvelle conclusion.

La plupart des auteurs sont d'accord pour dater cette compilation des environs de 380-400 et lui attribuer une origine syro-palestinienne¹⁶. Il est difficile de déterminer avec précision la part de l'apport personnel du (ou des) compilateur(s)¹⁷, dont la personnalité est encore l'objet d'hypothèses variées¹⁸.

¹¹ C'est le titre donné par J. et A. PER.ER, *Les 127 Canons des apôtres* (PO 8.4), Paris, 1912. J.-M. HANSENS fait une critique sévère de, «*La Liturgie d'Hippolyte*, p. 4-6 et surtout p. 37-38, et propose le titre de «canonique anonyme» ou plus simplement de «Recueil anonyme».

¹² Canon 2.

¹³ F. X. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, 2 vol., Paderborn, 1905 (reproduction anastatique, Turin, 1964). Voir les critiques de cette édition faites par J.-M. HANSENS, p. 51-52.

¹⁴ La page de droite présente le texte grec des *Constitutions apostoliques*, la page de gauche fournit un texte latin {*Didascalie des Fragments de Hauler* auquel Funk a parfois mêlé sa propre traduction à partir de la version syriaque).

¹⁵ On trouvera une étude de ce rituel judéo-chrétien dans W. BOUSSET, *Eine jüdische Gebetsammlung im siebten Buch der apostolischen Konstitutionen*, dans *Nachrichten von der Kön. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen (Philologisch-historische Klasse)*, 1915 (1916), p. 435-488 et dans E. GOODENOUGH, *By Light, Light. The Mystic Gospel of Hellenistic Judaism*, New-Haven, 1935 (réimpr. 1969).

¹⁶ Voir état des questions dans DA CL 3 (1914), col. 2732-2748; DTC 15 (1943), col. 194-200 et 3 (1938), col. 1534-35; DDC 4 (1949), col. 453-460, et en dernier lieu l'édition de M. METZGER, *Les Constitutions apostoliques*, Paris, Éd. du Cerf, coll. «Sources chrétiennes», nos 320, 329 et 336.

¹⁷ Notons d'ailleurs que la question de l'unité de la compilation a reçu des solutions diverses : en 1832, VON DREY, dans *Neue Untersuchungen über die Konstitutionen und Kanones der Apostel, ein historisch-kritischer Beitrag zur Lite ratur der Kirchengeschichte und Kirchenrechts*, Tübingen, voit quatre auteurs à l'oeuvre; BAUMSTARK, dans *Oriens christianus* 3,

LES FRAGMENTS DE HAULER.

Tous les chercheurs connaissent le manuscrit de Vérone LV (53) dont les feuillets palimpsestes ont été édités par E. Hauler¹⁹. Sous les *Sentences* d'Isidore de Seville, on a pu, en effet, retrouver un texte plus ancien qui rejoint, avec des lacunes, trois ouvrages déjà signalés dans les grandes collections : la *Didascalie des apôtres* ; la *Constitution ecclésiastique des apôtres* ; la *Tradition apostolique* (que l'on appelait autrefois *Constitution de l'Église égyptienne*, que certains préfèrent, encore aujourd'hui, nommer *Document x*).

Ce recueil représente une version latine d'une collection grecque. Il permet de remonter, d'une manière relativement sûre, au dernier quart du IV^e siècle²⁰. Nous sommes donc très proche ici de la «plus ancienne collection». La présence côte à côte dans ce manuscrit de trois ouvrages différents nous conduit, tout naturellement à nous poser la question de la composition d'une éventuelle collection canonique initiale.

VERS UN ARCHÉTYPE COMMUN?

B. Botte pense que le rapprochement des trois écrits dans le palimpseste de Vérone ne vient ni du scribe ni du traducteur latin. Celui-ci s'est trouvé en présence d'une collection grecque déjà constituée, qui comprenait la *Didascalie*, les *Canons apostoliques* et la *Tradition apostolique*. On peut dire, conclut Botte, que c'est la «plus ancienne compilation canonique que nous connaissons»²¹. Dans la rétroversion qu'il propose de la *Tradition apostolique*, il nomme cette collection la *collection tripartite*²² : c'est l'archétype commun qui permettrait de remonter aux années 380-400.

J.-M. Hanssens découvre, derrière les *Fragments de Hauler*, les *Constitutions apostoliques* et le *Synodus alexandrin*, ce qu'il appelle le «*Recueil canonique anonyme*». Ce recueil canonique anonyme serait constitué de *YOrdonnance apostolique* (CEA), de *l'Ordonnance ecclésiastique* et des *Règlements apostoliques*. Ces trois ordonnances sont toujours étroitement unies au point que l'on pourrait se demander s'il ne s'agit pas d'un *statut unique*²³. Mais chacune de ces ordonnances a tout de même gardé un certain degré d'individualité²⁴. Il est vraisemblable que le recueil primitif n'ait compris, à l'origine, que deux ordonnances (*L'ordonnance apostolique*, que nous nommons CE A et *L'ordonnance ecclésiastique*, c'est-à-dire la *Tradition apostolique* ou le *Document x*). Pour Hanssens, cette conjonction a pu se faire en grec, avant la compilation des *Constitutions apostoliques*²⁵.

Cette dernière hypothèse rejoint la position de Th. Schermann, qui avait édité, à la suite, la *Constitution ecclésiastique des apôtres* (nommée par lui *Sog. Apostolische Kirchenordnung*) et la *Tradition apostolique* (désignée encore comme *Ägyptische Kirchenordnung*), en présentant ces deux ouvrages comme les livres I et II d'une «*allgemeine Kirchenordnung des zweiten Jahrhunderts*»²⁶. C'est dans la même direction que va la thèse de J. Magne : pour ce chercheur, *L'Ordonnance apostolique* (CEA) et le *Document x* constituent les *Diataxeis des saints apôtres*, titre donné par le fragment M. Richard et le manuscrit de Moscou de la «voie de la vie»²⁷.

De cette rapide présentation des grandes collections canonico-liturgiques de l'Église ancienne, nous retiendrons les points suivants : d'une part, la documentation actuellement à la disposition de l'historien permet de remonter jusqu'à la fin du IV^e siècle, et ceci, grâce aux *Fragments de Hauler* (latin) et aux *Constitutions apostoliques* (grec). Cette étape (380-

1903, en distingue deux... Depuis FUNK, ThQ, 1904, p. 232 s., on penche généralement pour l'unité. Remarquons que son édition de 1905 permet, au moins pour les six premiers livres, de constater quel fut l'apport du compilateur : le texte grec est souligné.

¹⁸ Sur l'arianisme du compilateur, on se reportera aux articles de C. H. TURNER, dans JTS 15 (1913-14), p. 53-65; 16 (1914-15), p. 54-62; 21 (1929-30), p. 128-141. S'agit-il de Sylvain de Tarse? G. WAGNER, *Zur Herkunft der Apostolischen Konstitutionen*, dans *Mélanges liturgiques offerts au R. P. Dom Bernard Botte*, Louvain, 1972, p. 525-537, a repris l'hypothèse d'Eunome. Voir l'état de cette question dans M. METZGER, SC 320 (1985) p. 13-62.

¹⁹ E. HAULER, *Didascaliae apostolorum fragmenta veronensia latina. Accedunt canonum qui dicuntur apostolorum et aegyptiorum reliquiae*, Leipzig, 1900. Cette édition, maintenant introuvable, est reprise par E. H. KEK, *Didascaliae apostolorum, canonum ecclesiasticorum, Traditionis apostolicae versiones latinae* (TU 75), Berlin, 1963. . .

²⁰ Voir J.-M. HANSENS, p. 6-13. Voir également l'introduction de B. BOTTE, *La Tradition apostolique de saint Hippolyte* (LQF 39), 196J, P- XVII-XX.

²¹ B. BOTTE, *Les Plus Anciennes Collections canoniques*, p. 337.

²² B. BOTTE, *La Tradition [...]*, p. xvm.

²³ J.-M. HANSENS, *La Liturgie d'Hippolyte*, p. 44. Les preuves de cette unification sont nombreuses : *L'ordonnance ecclésiastique* ou les *Règlements apostoliques* n'ont pas de titre propre, seule *L'Ordonnance apostolique* a le sien et ce titre est commun à tout le recueil. À part le recueil arabe, il n'y a point non plus d'explicit particuliers à chaque ordonnance, mais uniquement un explicit commun à la fin du recueil.

²⁴ La CEA par exemple se termine par une doxologie et «Amen». Les *Fragments de Hauler* ont maintenu, entre la CEA et la TA dix-huit lignes (éd. Tidner, p. 117-119) que l'on peut considérer comme un «prologue». Ils ont fait précéder la CEA de la *Didascalie*...

²⁵ J.-M. HANSENS, p. 46.

²⁶ Th. SCHERMANN, *Die allgemeine Kirchenordnung, frühchristliche Liturgien und kirchliche Ueberlieferung (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums)*, compl. n° 3), première partie : *Die Allgemeine Kirchenordnung des zweiten Jahrhunderts*, Paderborn, 1915.

²⁷ J. MAGNE, *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints apôtres. Identification des documents et Analyse du rituel des ordinations* (Origines Chrétiennes I), Paris, 1975.

400) permet de rencontrer, avec vraisemblance, une collection tripartite composée de la *Didascalie*, de la *Constitution ecclésiastique des apôtres* et de ce que tous les ouvrages nomment *Tradition apostolique* (*Document x*, *Ordonnance ecclésiastique* ou anciennement *Constitution de l'Église égyptienne*); d'autre part, l'absence de la *Didascalie* dans les collections ultérieures, sa différence de structure et de contenu, sa tradition manuscrite indépendante, conduisent logiquement à supposer l'existence d'une collection en deux parties (*Ordonnance apostolique* — CEA —, et *Ordonnance ecclésiastique* — TA).

Malgré l'intérêt que peut représenter la mise en valeur de ces étapes, il ne faudrait pas croire que la documentation canonico-liturgique, comme une autre littérature, permettra jamais d'atteindre un archétype commun. Une telle problématique ne rend pas compte de «ce genre de littérature vivante qui se forme, par l'usage, d'apports et de transformations successives»²⁸. Les grandes collections que nous venons de décrire ont amalgamé à la fois des documents réécrits pour les besoins de la communauté, des textes ayant été autrefois utilisés mais n'ayant plus de raison d'être, des notices ne nous informant que sur le désir réformateur du compilateur. Ce mécanisme de l'amalgame ne permet pas de trouver une structure littéraire source. Tout au plus pourra-t-on découvrir dans les transformations successives du texte les adaptations d'institutions qui se voient obligées de gérer la nouveauté en l'insérant dans la fiction d'une continuité traditionnelle. Poser la question d'un archétype commun à toutes ces grandes collections conduit en fait simplement à repérer les plus anciennes unités littéraires canonico-liturgiques.

LES «UNITÉS LITTÉRAIRES» ET LEURS RELECTURES

S'il est vain de chercher à atteindre un archétype commun à toutes les grandes collections canonico-liturgiques anciennes, il est relativement facile d'identifier des «unités littéraires»²⁹ modèles et sources partielles de ces grandes collections. Notre tableau général³⁰ présente ces grandes unités littéraires et leurs relectures. Elles sont essentiellement au nombre de trois : la *Didascalie*, la *Constitution ecclésiastique des Apôtres*, et la *Tradition apostolique* (ou *document x*).

Nous ne nous attarderons pas ici sur les *Quatre-vingt-cinq canons* (ou *Canons apostoliques*). C'est l'unité littéraire la plus récente. Elles constitue la finale des *Constitutions apostoliques* (VIII, 47). Elle est certainement l'œuvre du compilateur de cette collection qu'elle reprend en maints endroits. Elle présente sous forme ramassée, à l'instar des canons conciliaires, des prescriptions concernant surtout l'organisation ecclésiastique³¹. La simple lecture de ces *Quatre-vingt-cinq canons* ne permet pas de situer leur rédaction avant la seconde moitié du IV^e siècle.

En revanche, les trois documents regroupés dans la *Collection tripartite*³² nous situent à un moment capital pour l'histoire des institutions chrétiennes : la fin du II^e siècle et le début du III^e.

ÉTAT DES QUESTIONS

Les études sur les principales unités littéraires canonico-liturgiques se sont développées de manière fort inégale. Les dernières décennies ont, en effet, vu paraître une inflation d'articles, de commentaires en tous genres et de controverses autour de la *Tradition apostolique*³³. La *Didachè*, à la frontière de l'exégèse et de la patrologie, n'a pas été délaissée³⁴. En

²⁸ Nous faisons nôtres ici les remarques de S. GIET, «L'énigme de la *Didachè*», dans *Studia patristica* X, documents présentés à la cinquième conférence internationale d'études patristiques, tenue à Oxford en 1967 (TU 107), Berlin, 1970, p. 84-94.

²⁹ La notion «d'unités littéraires» demande à être précisée. Si l'on procède par analyse de contenu, toutes les collections canonico-liturgiques peuvent paraître mêler plus ou moins logiquement des prescriptions d'ordre moral, disciplinaire ou liturgique. Les unités littéraires seraient alors les unités thématiques qui composent ces documents. Mais on peut aussi repérer, grâce à la tradition manuscrite, aux relectures et à la composition d'ensemble, des groupements relativement indépendants, dont la circulation s'est faite parfois par une histoire manuscrite indépendante et dont on peut retrouver versions et relectures. Ces grandes unités littéraires sont appelées «ordonnances» par Hanssens et «documents» par Botte.

³⁰ Voir RevSR 205, juil. 1980, p. 207, repris ici, p. 365. On aura soin de bien distinguer dans la quatrième colonne de ce tableau, d'une part, la *Didachè* (relue dans les CA VII, 1-32) et, d'autre part, la CEA et ses relectures (*Ordonnance apostolique* : 2e partie du *Veronensis*, c. 1-30 du *Synodos alexandrin* et livre I (ou II, ou III) de *YOctateuque clémentin*).

³¹ Voir présentation succincte dans O. HEGGELBACHER, *Geschichte des frühchristlichen Kirchenrechts bis zum Konzil von Nizäa* 325, Fribourg, 1974, p. 7 et A. FAIVRE, *Naissance d'une hiérarchie*, p. 138-142.

³² On situe habituellement la *Didascalie* autour des années 230 : voir P. GALTIER, «La Date de la *Didascalie*», dans RHE 42 (1947), p. 315-351. On donne le début du III^e siècle pour la *Tradition apostolique* : voir G. Dix, *Apostolikhè Paradosis*, p. xxxv-xxxvn. Si comme on l'affirme souvent, la rédaction finale de la CEA date du début du IV^e siècle, il n'en reste pas moins vrai que l'essentiel de ce document est à situer aussi à la fin du II^e ou au début du III^e siècle. Voir notre chap, vi, p. 395-435.

³³ Voir, par exemple, la bibliographie raisonnée que nous avons établie dans notre thèse, *Fonctions et premières étapes du cursus clérical*, Lille, 1974, t. 1, p. 32-39. Depuis cette date, le seul travail d'ensemble sur la *Tradition apostolique* est la thèse de J. MAGNE, *Tradition apostolique*[...]. Parmi les articles importants sur la TA, nous mentionnerons surtout K. RICHTER, *Zum Ritus der BischofsLA ordination in der «Apostolischen U eberlieferung» Hippolyts von Rom und davon Abhängigen Schriften*, dans *Archiv für Liturgiewissenschaft* XVII-XVIII (1975-1976), p. 7-51. L'article de A.-G. MARTI-MORT, «La Tradition apostolique d'Hippolyte», dans *L'Année canonique*, XXIII, 1979, p. 158-173, n'apporte rien de nouveau sur la question du document lui-même. On se fera une bonne idée des débats passionnés de cette dernière décennie en lisant J. MAGNE, «En finir avec la Tradition d'Hippolyte», dans BLE 89-1, 1988, p. 5-22 (en réponse à M.-G.

revanche, les recherches d'ensemble sur la *Didascalie* furent beaucoup moins nombreuses³⁵ et les études mentionnant la *Constitution ecclésiastique des apôtres* sont pratiquement inexistantes³⁶. Si l'on veut faire avancer la recherche sur cette documentation, il faudra, comme l'ont déjà suggéré J.-M. Hanssens et J. Magne³⁷, s'occuper de tous ces documents à la fois et particulièrement ne plus dissocier la CEA et la TA qu'une longue tradition a continuellement liées. Rappelons brièvement où en est la recherche sur chacune de ces unités littéraires avant de proposer quelques hypothèses de travail.

LA DIDASCALIE.

Connu aussi sous le titre de *Doctrina catholique des douze apôtres et des saints disciples de notre Sauveur*³⁸, le texte de la *Didascalie* nous est parvenu en plusieurs versions : latine³⁹, syriaque⁴⁰, arabe et éthiopienne⁴¹. L'original grec, à l'exception d'un court fragment du livre III⁴², est perdu. Le texte grec nous est indirectement accessible grâce au remaniement réalisé par l'auteur des *Constitutions apostoliques* (livres I à VI). L'édition de Funk permet de comparer aisément la *Didascalie* et sa relecture⁴³.

Beaucoup plus prolixe que les autres documents canonico-liturgiques, la *Didascalie* insiste sur l'aspect moral et spirituel. Nous entrons ainsi dans la vie d'une église du III^e siècle où tout est centré autour de la personne de l'évêque. En dehors de lui, il n'y a que des serviteurs et des sujets⁴⁴. Ce ciment moral et institutionnel permet d'agglutiner des matériaux de provenances et de contenus divers : des préceptes moraux inspirés de la doctrine des deux voies, des instructions disciplinaires relatives à l'évêque et aux autres ministres, une description de l'assemblée liturgique, des directives concernant les veuves et les femmes, des règles communautaires concernant l'éducation des jeunes orphelins, les aumônes, les métiers à apprendre aux enfants, des conseils sur l'attitude à avoir envers les confesseurs et les martyrs, des traités sur la résurrection des morts, sur la Pâque et la résurrection du Christ, des remarques sur les hérésies et les schismes...

MARTIMORT dans BLE 88-1, 1987, p. 5-25), ainsi que le dernier article de A.-G. MARTIMORT, «Encore Hippolyte et la "Tradition Apostolique"», dans BLE 92-2, 1991.

³⁴ La dernière édition est celle de W. RORDORF et A. TUILIER, *La Doctrine des Douze Apôtres* (SC 248), Paris, 1978. Parmi les articles permettant de mieux comprendre la littérature canonico-liturgique et ses principaux thèmes, nous retiendrons : W. RORDORF, «Un Chapitre d'éthique judéo-chrétienne : les deux voies», dans RSR 60 (1972), p. 109-128; G. DEUSSEN, «Weisen der Bischofs wahl im 1. Clemensbrief und in der Didachè», dans *Theologie und Glaube*, n° 62 (1972), p. 125-135 ; W. RORDORF, «La Rémission des péchés selon la Didachè» dans *Irénikon*, n° 46, 1973, p. 283-297; W. RORDORF, «L'Eucharistie des premiers chrétiens», *Le Point théologique*, n° 17, Paris, 1976, p. 7-28. Pour une étude textuelle, on pourra consulter : B. LAYTON, «The Sources, Date and Transmission of Didachè 1, 3b-2,1», dans *Harvard Theological Review* n° 61, 1968, p. 343-383 ; M. MEES, «Die Bedeutung der Sentenzen und ihrer auxesis für die Formung des Jesuworte nach Didachè 1, 3b-2,1», dans *VetChr* 8, 1971, p. 55-76; L. CLERICI, *Einsammlung der Zerstreten-Liturgie (Geschichtliche Untersuchung zur vor- und nachgeschichte der Fürbitte für die Kirche in Didachè 9,4 und 10,5)*, Münster, 1966; R. TEVIJANO ETCHEVERRIA, «Discurso escatológico y relato apocalíptico en Didachè» 16, dans *Burgense* n° 17, 1976, p. 365-393 ; E. MAZZA, «Didachè IX-X : Elementi per una interpretazione eucaristica», dans *Ephem. liturg.* n° 92, 1978; DU MEME, «La Gratiarum Actio mystica del Libro VII delle Costituzioni apostoliche. Una tappa nella storia della anafora eucaristica», dans *Ephem. liturg.* n° 93, 1979, p. 123-137.

³⁵ À la bibliographie donnée en tête de l'édition de A. VÖÖBUS, *The Didascalia apostolorum in Syriac* (CSCO 402, Scriptorum Syri 176), Louvain, 1979, on ajoutera surtout : J. J. C. Cox, «Note on the Title of the Didascalia apostolorum» et «Prolegomena to a Study of the Dominical Logoi cited in the Didascalia apostolorum», dans *Andrew Univ. Semin. Stud.* n° 13, 1975, respectivement p. 30-33 et p. 23-29. . .

³⁶ À notre connaissance, rien n'est sorti sur ce document depuis notre ouvrage *Naissance d'une hiérarchie* (voir surtout p. 143-153).

³⁷ J. MAGNE, p. 83.

³⁸ Épiphanie l'appelle «Diataxeis des apôtres». Voir F. X. FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, 42, Paderborn, 1905, p. 3-8.

³⁹ Édité par E. HAULER, voir n. 19.

⁴⁰ La version syriaque a été éditée par P. de LAGARDE, *Didascalia apostolorum syriace*, Göttingen, 1854. Cette version syriaque daterait du début du IV^e siècle. On trouvera une traduction allemande dans H. ACHELIS et J. FLEMMING, *Die syrische Didascalia übersetzt und erklärt* (TU 25,2), Leipzig, 1904. Une version anglaise avec les fragments latins se trouve dans R. H. CONNOLLY, *Didascalia apostolorum*, Oxford, 1929 (rééd. 1971). F. NAU en a donné une traduction française dans *La Didascalie des douze apôtres*, Paris, 1912. En dernier lieu, on consultera A. VÖÖBUS, *The Didascalia apostolorum in Syriac* (CSCO, Scriptorum Syri, 175-176), Louvain, 1979.

⁴¹ Voir J.-M. HANSENS, *La Liturgie d'Hippolyte*, Rome, 1959, p. 35-38. Voir également N. V. DURA, «La Version éthiopienne de la Didascalie», dans *Stud. Teol.* n° 27, 1975, p. 436-451.

⁴² *Didascalie* III, 5,6 à 6,4, ce fragment a été édité par J.V. BARTLET, *Fragments of the Didascalia apostolorum in greek*, dans *JTS* 18, 1917, p. 301-309.

⁴³ Voir F. X. FUNK (rééd. 1964). Le texte latin mêle les fragments de Hauler et la propre traduction, à partir du syriaque, de Funk.

⁴⁴ On trouvera, dans l'ouvrage d'ACHELIS, p. 266-317, déjà cité, une description complète de cette église du III^e siècle décrite par la *Didascalie*.

D'une culture très vaste, l'auteur de la *Didascalie* ne nous est connu que par son œuvre. Mais comment ne pas supposer qu'il s'agit d'un évêque soucieux de la cohésion de sa communauté, conscient de ses privilèges et de ses devoirs ?⁴⁵ À moins qu'il s'agisse d'un diacre «soucieux de défendre sa classe hiérarchique, et, par surcroît, adulateur du pouvoir épiscopal»⁴⁶... De toute façon, il ne se présente pas comme tel. Au contraire, il attribue la paternité de son ouvrage aux *apôtres*, ce qui constitue une des caractéristiques principales de la documentation canonico-liturgique⁴⁷.

LA CONSTITUTION ECCLESIASTIQUE DES APÔTRES.

Appelée aussi *Canons ecclésiastiques des apôtres* ou plus simplement *La Constitution apostolique*, la *Constitution ecclésiastique des apôtres* (CEA) est le seul document canonico-liturgique, avec la *Didachè*, qui soit parvenu jusqu'à nous dans un manuscrit grec complet. Ce manuscrit grec, du e siècle, est certainement assez proche du texte primitif⁴⁸. La version latine de la CEA se trouve dans le palimpseste de Vérone. Elle présente, en suivant fidèlement le grec, environ un tiers du texte de la CEA. Ce document nous est également parvenu dans des versions syriaque⁴⁹, copte, arabe et éthiopienne⁵⁰. Si l'on se réfère à notre tableau général⁵¹, on constate que la CEA forme la deuxième partie des *Fragments de Hauler*, et constitue les canons 1 à 20 (ou 1 à 30) du *Synodos alexandrin* ainsi que le livre III de l'*Octa-teuque clémentin* (version syriaque).

Telle que nous pouvons la lire actuellement dans les éditions du texte grec⁵², la CEA est composée :

— d'une *introduction* (1 à 3) : les apôtres sont censés être réunis tous ensemble pour rappeler l'ordre du Seigneur :

Avant de vous partager les provinces comme au sort, réglez leur division, la dignité (αξίας) des évêques, la position (ἔδρας) des presbytres, la fonction d'assistants (παρεθρείας) des diacres, l'instruction (vouεχιάς) des lecteurs, la conduite intègre (ἀνεγκλ-ησέας) des veuves, et tout ce qui est nécessaire pour fonder et affermir l'Église, afin que tous, connaissant l'image des choses célestes, soient attentifs à se garder de toute faute, sachant qu'ils devront rendre raison, au grand jour du jugement, de ce qu'ils n'auront pas pratiqué après l'avoir entendu⁵³ ;

— d'une *partie morale* (4 à 14) qui reprend la voie du bien de la *Doctrine des deux voies*. Cette partie morale se termine par la fameuse règle : «Ne rien ajouter, ne rien retrancher»⁵⁴ ;

— d'une *partie disciplinaire* (15-28) : cette partie regroupe des notices relatives à l'organisation de la communauté chrétienne et au choix des ministres (évêque, presbytre, lecteur, diacre, veuve, conduite des laïcs, rôle des femmes). Seule, en fait cette partie est annoncée dans l'introduction générale ;

— d'une *conclusion* (29-30) où réapparaît la règle «Ne rien ajouter, ne rien retrancher».

On situe habituellement la rédaction finale de la CEA au début du iv^e siècle. En fait ceci n'a guère d'importance. L'essentiel des recherches sur ce document doit se concentrer sur l'étude des différents éléments qui le composent. Cette recherche des sources a donné lieu à de nombreux travaux à la fin du xix^e et au début du xx^e siècle. Harnack, qui est à l'origine de ce débat⁵⁵, a essayé de montrer que le rédacteur final avait juxtaposé maladroitement ses sources. Parmi celles-ci, il trouve, pour la partie disciplinaire, deux compositions anonymes qu'il nomme *vorkato-lische kirchenrechtliche Aufsätze* et qu'il appelle respectivement κατάστυχις τοῦ κλήρου et κητάστυχις της εκκλησίας. La première composition,

⁴⁵ C'est l'opinion classique soutenue par LECLERCQ, DACL IV, col. 800-812, et par NAU, DTC IV, 1, col. 734-748.

⁴⁶ Hypothèse suggérée par A. VILELA, *La Condition collégiale des prêtres au III^e siècle* (Théologie historique, n° 14), Paris, 1971, p. 213-214.

⁴⁷ Tous les documents canonico-liturgiques sont censés avoir été écrits par les apôtres, individuellement ou en groupe. Voir à ce sujet : A.F. WALLS, «A Note on the apostolic Claim in the Church order Literature», dans *Studia patristica* n° 2 (TU 64), Berlin, 1957, p. 83-92 et B. STEIMER, *Vertex Traditionis...*, p. 336-363.

⁴⁸ C'est le *Vindobonensis hist. gr. 7* (autrefois 45). La première édition est due à J. W. BICKELL qui l'a publiée sous le titre de «Ai diatagai ai dia Klémentos» dans *Geschichte des Kirchenrechts*, I, Giessen, 1843, p. 107-132. Le titre de ce document a varié au cours des siècles. Rappelons simplement ici que BICKELL l'a présenté comme «Apostolische Kirchenordnung», que ce titre a été repris par HARNACK dans son édition *Die Lehre der zwölf Apostel* (TU 2,2), Leipzig, 1884, p. 225-237, et dans son commentaire, *Die Quellen der sogenannten Apostolischen Kirchenordnung* (TU 2,5), Leipzig, 1886. Dans la recension qu'il fait de ce dernier ouvrage, DUCHESNE préfère le titre de *Constitution apostolique égyptienne* (dans *Bulletin critique* n° 7, 1886, p. 361-370). Actuellement, on cite ce texte comme étant *La Constitution ecclésiastique des apôtres* ou *Les Canons ecclésiastiques des apôtres*. Nous utiliserons le sigle CEA pour le désigner.

⁴⁹ Éditée par J. P. ARENDZEN, «An entire Syriac Text of the Apostolic Church Order», dans JTS III, oct. 1902, p. 59-79.

⁵⁰ Pour ces versions et leur parenté, voir HANSSSENS, *La Liturgie...*, p. w -193.

⁵¹ RevSR 205, juil. 1980, p. 207. Ici, p. 365.

⁵² Nous utilisons l'édition de Th. SCHERMANN, *Die allgemeine Kirchen ordnung*, Paderborn, 1914, p. 12-34. Les éditions antérieures de BICKELL, HARNACK. et FUNK ne présentent que peu de variantes (nous n'en avons comptées que dix-sept).

⁵³ CEA 1 (SCHERMANN, p. 13-14).

⁵⁴ L'utilisation de cette règle constitue un indice important pour situer la rédaction des deux parties de notre document. Rappelons que cette règle, reprise dans de nombreux documents non chrétiens, n'est présente dans le christianisme que dans un nombre très restreint de textes : Ap 22,18-19 ; *Didachè* 4,13 ; *Barnabe* 19,2 et notre document : CEA 14 et 30. La règle ne se trouve pas dans la littérature des apologistes. Elle réapparaît dans un groupe de textes relativement bien situés dans le temps (fin du ne siècle) et dans l'espace (l'Asie Mineure) : IRENEE, AH IV, 33,8 et AH V, 30,1 ; TERTULLIEN, *De praescriptione* 38 et *Adversus Hermogenem* 22 ; POLYCRATE, *Épître à Victor* (dans EUSEBE, HE V, 24) ; DENYS DE CORINTHE, HE IV, 23,12 et dans l'ANONYME ANTIMONTANISTE, HE V, 16.

⁵⁵ A. HARNACK, *Die Quellen der sogenannten apostolischen Kirchenordnung*.

ainsi reconstituée, traiterait du choix des évêques, des presbytres, des lecteurs, des diacres et des veuves. La seconde énumérerait une liste de devoirs que les diacres (terme alors générique pour désigner toutes les fonctions dans l'Église) et les laïcs devraient accomplir. Cette démarche a été critiquée, mais habituellement pour des raisons propres à une certaine théologie des ministères⁵⁶. Nous montrerons, dans le prochain chapitre⁵⁷ comment nous suggérons de poser le problème de la CEA et de ses sources.

LE PROBLEME DE LA TRADITION APOSTOLIQUE.

On a tellement écrit sur ce texte⁵⁸, que l'on est parfois tenté de se demander s'il ne constitue pas plus une certaine façon de poser les problèmes qu'un document ayant eu un jour une réelle existence ! Ce document, en effet, n'est plus en possession de l'historien. Quant à la plupart des commentaires liturgiques ou théologiques, c'est à partir de «rétrovversions»⁵⁹ qu'ils sont habituellement réalisés. Rappelons d'abord les principaux éléments du problème.

La deuxième moitié du XIX^e siècle a vu paraître l'édition de la plupart des documents que nous utilisons aujourd'hui⁶⁰. Ces diverses éditions ont mis à la disposition des chercheurs une base textuelle précise. Il était dès lors facile de constater qu'un certain nombre de ces documents canonico-liturgiques étaient apparentés. Il s'agit essentiellement du livre VIII des *Constitutions apostoliques*, de l'*Épitomé* de ce livre VIII, de ce que l'on appelait encore *Constitution de l'Église égyptienne*, du *Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ*, de la version arabe des *Canons d'Hippolyte*. On peut dire que tous les schémas possibles de parentés entre ces documents ont été présentés⁶¹. Depuis E. von der Goltz⁶², et surtout E. Schwartz⁶³ et R. H. Connolly⁶⁴, une solution a dominé les études consacrées à ce sujet.

Les travaux de G. Dix⁶⁵ et surtout de B. Botte ont conduit à faire croire que cette solution était «définitive». Voici comment la résume clairement Botte dans son introduction de la *Tradition apostolique* :

1. Le document dont dépendent les autres est la prétendue *Constitution de l'Église égyptienne*, conservée dans le *Synodos* de l'Église d'Alexandrie et partiellement les fragments latins du palimpseste de Vérone.

2. Ce document n'est autre que la *Tradition apostolique* dont le titre apparaît, parmi les œuvres attribuées à saint Hippolyte, sur le socle de la statue trouvée en 1551 à l'Agro Verano⁶⁶

Cette thèse «définitive» n'a cependant cessé d'être critiquée, sur des aspects différents et pour des raisons diverses, par plusieurs chercheurs⁶⁷. La discussion tourne essentiellement autour de deux grandes questions : Comment reconstituer un texte dont l'original ne nous est pas parvenu, mais que l'on croit deviner derrière de nombreux documents parallèles et visiblement «apparentés» ? Comment situer ce document-source perdu ? peut-on l'attribuer à un auteur précis, et pourquoi pas, alors, à Hippolyte ? Ou doit-on le situer dans un genre littéraire propre, dont les fragments publiés par Marcel Richard en 1963⁶⁸ révéleraient le titre exact : *Diataxeis des saints apôtres!*

⁵⁶ Voir particulièrement : DUCHESNE, dans *Bulletin critique* n° 7, 1886, p. 363, et FUNK, *Doctrina duodecim apostolorum. Canones apostolorum ecclesiastica ac reliquiae doctrinae de duabus viis*, Tübingen, 1887, p. LIV-LV. La critique la moins convaincante nous paraît être celle de H. LECLERCQ, *DACL* II, 2, col. 1931.

⁵⁷ «Le texte grec de la Constitution ecclésiastique des apôtres et ses sources», dans *RevSR* 207, janv. 1981. Voir surtout ici chap. VI, p. 395-435.

⁵⁸ La TA constitue certainement le document ancien le plus cité depuis Vatican II, dans la production théologique. Pour se faire une idée des principales manières dont le problème de la TA a été posé depuis Schwartz, on pourra consulter la bibliographie chronologique réalisée par J. MAGNE, *Tradition apostolique sur les charismes et Diataxeis des saints apôtres. I. Identification des documents et analyse du rituel des ordinations*, Paris, 1975, p. 193-225. On pourra également se rapporter à la bibliographie mentionnée à la note 5.

⁵⁹ Surtout celles de G. Dix et de B. BOTTE (voir bibliographie pratique dans *RevSR* 204, p. 216-219 et ici, p. 506-511).

⁶⁰ Voir introduction de BOTTE, TA, 1963, p. IX-XI. Depuis cette date, il faut ajouter essentiellement l'édition des *Canons d'Hippolyte*, dans la PO 31,2, en 1966 et l'édition du *Testamentum Domini éthiopien* par R. BEYLOT, en 1972. Comme le signale HANSENS, *Liturgie d'Hippolyte*, p. 3, les versions arabes et éthiopiennes remontent à un archétype différent de celui de la version syriaque éditée par Rahmani. Il faudrait donc reprendre l'édition du *Testamentum*.

⁶¹ On pourra s'en rendre compte en lisant l'article de H. DE JONGH, *Le Testament de Notre Seigneur et les Ecrits apparentés*, dans *RHE* 3 (1902), p. 615-643. En recensant l'ouvrage de F. X. FUNK, *Die apostolischen Konstitutionen, eine literar-historische Untersuchung*, Rottenburg, 1891, l'auteur en profite pour présenter tous les schémas de filiation déjà proposés.

⁶² E. von Der GOLTZ, «Unbekannte Fragmente altchristlicher Gemeinde ordnungen», dans *Sitzungsberichte der kön. Press. Akad. der Wissenschaften*, 1906, p. 141-157 ; et « Die Taufgebete Hippolyts und andere Taufgebete der alten Kirche », dans *KG I*, 1906, p. 1-27.

⁶³ E. SCHWARTZ, *lieber die pseudo-apostolischen Kirchenordnungen*, Strasbourg, 1910.

⁶⁴ R. H. CONNOLLY, *The So-called Egyptian Church Order and Documents (Texts and Studies n° 8-4)*, Cambridge, 1916. Voir également du même auteur. *The Prologue to the Apostolic Tradition of Hippolytus*, dans *JTS* 22 (1921) p. 356-361.

⁶⁵ Voir l'édition revue et corrigée, avec préface et bibliographie de H. CHADWICK, Londres, 1968.

⁶⁶ B. BOTTE, TA, 1963, p. x-xi.

⁶⁷ Citons surtout de BRUYNE en 1906, Th. SCHERMANN en 1914, R. LORENTZ en 1929, P. NAUTIN en 1947, H. ENGBERDING en 1948, A. SALLES en 1955, J.-M. HANSENS en 1959 (repris en 1965), J. MAGNE en 1965 (repris et synthétisé en 1975), M. RICHARD (dans l'article «Hippolyte», *DSp* en 1968).

⁶⁸ M. RICHARD, «Quelques fragments des pères anténicéens et nicéens», dans *Symbolae osloenses*, fasc. 38, 1963, p. 76-83.

LES ESSAIS DE RECONSTITUTION.

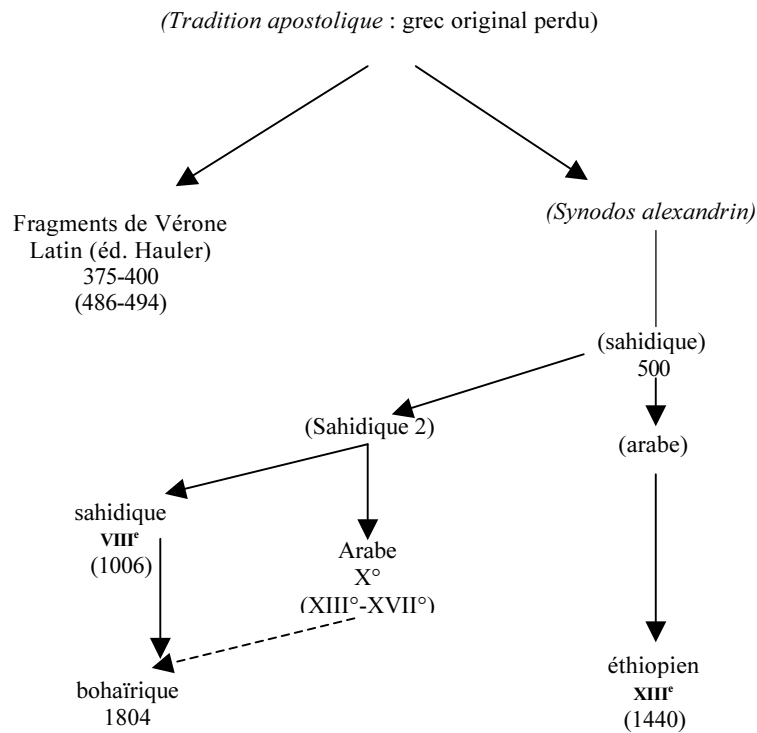
Trop d'auteurs utilisent encore *la Tradition apostolique* (surtout dans les présentations de Dix et de Botte) comme s'il s'agissait d'une simple édition de texte, la *synopse* réalisée par J.-M. Hanssens n'est pratiquement jamais citée. Il faudrait toujours utiliser conjointement *L'Essai de reconstitution* et la *Synopse*⁶⁹. Les documents canonico-liturgiques apparentés à la *Tradition apostolique* sont, en effet, à mi-chemin entre les documents évangéliques (pour l'étude desquels une *synopse* est indispensable) et l'édition d'un texte littéraire classique (que l'on peut éditer après étude des différents manuscrits et de leurs variantes).

Les essais de rétroversion de la *Tradition apostolique* se basent sur le fait que plusieurs unités littéraires canonico-liturgiques de l'Église ancienne sont apparentées ou parallèles. On pense ainsi pouvoir remonter, à travers les témoins directs et indirects, à travers «versions» et «remaniements», à un archétype commun, sinon à l'original perdu. Nous complétons ici le schéma général des plus anciennes collections⁷⁰ en présentant en deux schémas les documents utilisés pour ces essais de rétroversion

⁶⁹ La *synopse* des textes est éditée par J.-M. HANSENS, *La Liturgie d'Hippolyte*, p. 29-163.

⁷⁰ Dans *RevSR* 204, juil. 1980, p. 207. Voir p. 365.

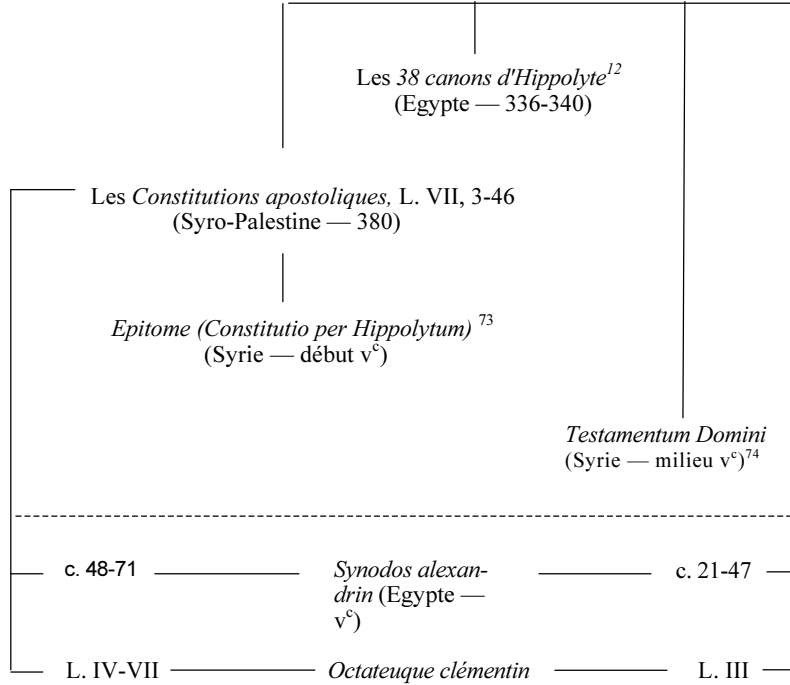
LA Tradition apostolique ET SES VERSIONS ⁷¹



71. Les documents entre parenthèses sont perdus. La première date (ou siècle) désigne la période de traduction ; la deuxième est celle du plus ancien manuscrit en notre possession. Voir, pour la présentation rapide des manuscrits, BOTTE, TA, 1963, p. xx-xxiv.

LA Tradition apostolique ET SES REMANIEMENTS

Tradition apostolique ou « Document χ »



LA Tradition apostolique ET SES VERSIONS⁷¹

(Tradition apostolique : grec original perdu)

Les 38 canons d'Hippolyte⁷²

Epitome (Constitutio per Hippolytum)⁷³

(Syrie — milieu vc)⁷⁴

LA QUESTION DE L'AUTEUR ET DU TITRE.

S'il est réellement possible de retrouver, derrière les versions et les remaniements, un document-source, il est tout à fait normal de chercher à identifier son auteur. Les hypothèses habituellement retenues se fondent sur les éléments suivants⁷⁵ :

La «formule de transition» ou «prologue» : le palimpseste de Vérone présente, au début de la troisième partie, une vingtaine de lignes que Botte, après Schwartz et Connolly, nomme «prologue», que d'autres, comme Magne, préfèrent appeler «transition». Voici ce texte dans la rétroversion de Botte⁷⁶ :

La [partie] du discours qui concerne les charismes, nous l'avons exposée comme il fallait : tous [ces charismes] que Dieu, dès l'origine, accorda aux hommes selon sa volonté, ramenant à lui cette image qui s'était éloignée.

Maintenant, mus par la charité envers tous les saints, nous sommes arrivés à l'essentiel de la tradition qui convient aux Églises, afin que ceux qui sont bien instruits gardent la tradition qui a subsisté jusqu'à présent, suivant l'exposition que nous en faisons, et que, en en prenant connaissance, ils soient affermis - à cause de la chute ou de l'erreur qui s'est produite récemment par ignorance, et [à cause] des ignorants - l'Esprit Saint conférant à ceux qui ont une foi droite la grâce parfaite, afin qu'ils sachent comment doivent enseigner et garder toutes [ces] choses ceux qui sont à la tête de l'Église.

Ce texte est-il un prologue rappelant discrètement une œuvre antérieure (un περί χαρισμάτων) et introduisant une présentation de l'essentiel de la tradition qui convient aux Églises ? Ou bien s'agit-il simplement d'une transition entre une première partie et une seconde ?

L'interprétation de ce passage est étroitement liée à l'inscription que l'on trouve sur la fameuse statue d'Hippolyte⁷⁷. Mais ici encore, les solutions ne sont pas évidentes. Non seulement les récentes recherches sur Hippolyte⁷⁸ montrent que cette statue a vécu une histoire compliquée⁷⁹, mais se pose également le problème de la traduction des lignes intéressantes. Faut-il comprendre la mention : Περὶ χαρισμάτων — αποστολική παράδο — σις comme visant un seul ouvrage

⁷¹ Les documents entre parenthèses sont perdus. La première date (ou siècle) désigne la période de traduction ; la deuxième est celle du plus ancien manuscrit en notre possession. Voir, pour la présentation rapide des manuscrits, BOTTE, TA, 1963, p. xx-xxiv.

⁷² On trouvera l'édition critique, d'après la version arabe, dans R.-G. COQUIN, *Les Canons d'Hippolyte* (PO 31,2), Paris, 1966. Ce document est un recueil de trente-huit canons, étroitement apparentés à la TA, terminé par un sermon. Contrairement aux autres remaniements de la TA, les *Canons d'Hippolyte* ont eu une existence individuelle et indépendante. Ils ne constituent jamais un des livres d'un recueil plus vaste, comme ce sera le cas, par exemple, pour le *Testamentum Domini*. L'original grec des *Canons d'Hippolyte* est perdu. Il a certainement été rédigé entre les conciles de Nicée (325) et de Constantinople (381), et plus précisément entre 336 et 340 (voir COQUIN, p. 318-331). L'auteur avait déjà probablement sous les yeux une *collection tripartite*.

⁷³ Dans l'ensemble, ce document se présente comme un abrégé du livre VIII des CA. Voir BOTTE, TA, 1963, p. xxv-xxvi, pour situer le document. Le texte grec de *VÉpitomé* se trouve dans FUNK, *Didascalia et Constitutiones apostolorum*, Paderborn, 1905, II, p. 72-96.

⁷⁴ Le *Testamentum de Notre-Seigneur Jésus-Christ* est parvenu en recensions arabe, éthiopienne et syriaque. Le texte syriaque, avec traduction latine, a été édité par I. E. RAHMANI, *Testamentum Domini nostri Jesu Christi*, Mayence, 1899. Une traduction française est parue dans le *Canoniste contemporain*, de 1907 à 1913 : cette version réalisée par F. NAU est la seule qui présente en entier l'Octateuque de Clément, non encore édité intégralement.

⁷⁵ On trouvera une démonstration plus développée dans les ouvrages déjà cités de G. Dix, B. BOTTE et J. MAGNE. Ce dernier résume bien les *données principales du problème* (p. 13-22) et les interprétations de Schwartz et Connolly (p. 24-32). Voir B. STEIMER, *Vertex Traditionis...*, p. 28-48.

⁷⁶ BOTTE, TA, 1963, p. 2-5. HANSENS, *La Liturgie d'Hippolyte*, Synopse, p. 66-69.

⁷⁷ Les documents sont regroupés dans DA CL 6, col. 2419-2483. On trouvera un bon état des questions dans J.-M. HANSENS, *La Liturgie d'Hippolyte* pp. 217-231.

⁷⁸ Voir particulièrement *Ricerche su Ippolito (Studia Ephemeridis, «Augustianum» n° 13)*, Rome, 1977 et notre bibliographie, p. 510-511.

⁷⁹ Mme GUARDUCI, dans l'ouvrage que nous venons de citer (p. 30 et s.), pense que cette statue est composée de deux pièces représentant des femmes célèbres du I^{er} siècle. La partie supérieure aurait été ajoutée entre 1564 et 1565 par Pierre de Ligori, avec une tête d'Hippocrate et un buste de saint Pierre... Voici une histoire aussi mêlée que la documentation canonico-liturgique !

intitulé : «Tradition apostolique sur les charismes⁸⁰ ou faut-il au contraire y voir la mention de deux ouvrages distincts : un *Traité sur les charismes* et une *Tradition apostolique* !

A ces deux questions s'en ajoute une troisième. Les deux premiers chapitres du livre VIII des *Constitutions apostoliques* doivent-ils être considérés comme une relecture du *Traité sur les charismes*, comme le propose Magne, ou doivent-ils être considérés comme sans aucun rapport avec l'œuvre d'Hippolyte, comme l'a affirmé Botte à la sixième conférence des études patristiques à Oxford, en 1971 ?

Il est nécessaire d'ajouter encore deux éléments pour être en présence de tout le dossier. Le nom d'Hippolyte figure dans deux relectures, l'*Épitomé* et l'*Octateuque* arabe, et se trouve dans le titre des *Canons d'Hippolyte*⁸¹. Enfin, rappelons, toujours avec Magne⁸², que le seul fragment grec connu de notre *Document x* découvert et publié par M. Richard, est présenté comme *ἐκ τῶν διατάξεων τῶν ἁγίων ἀποστόλων*.

Tous ces éléments constituent autant d'indices qui ont permis aux différents chercheurs d'élaborer leurs hypothèses d'interprétation. Aucune ne s'impose d'ailleurs avec une «clarté fulgurante», comme le reconnaissait volontiers Botte pour sa propre thèse⁸³, la principale difficulté vient du fait que tous les indices doivent être considérés ensemble et qu'aucun n'est par lui seul déterminant.

Il serait même nécessaire, à notre avis, d'ouvrir encore la recherche dans une double direction : la spécificité du genre littéraire canonico-liturgique, le lien et les étapes de transition entre les écrits néotestamentaires, particulièrement les pastorales, et les ordonnances ecclésiastiques de la fin II^e et du début III^e siècle.

Entre la thèse de Botte, reprise par la plupart des auteurs, pour qui le texte rétroversé à partir des différents témoins est bien la *Tradition apostolique* d'Hippolyte de Rome, et celle de Magne qui préfère voir, dans ces témoins, un «document x» dont le vrai titre serait *Diataxeis des saints Apôtres*, nous retiendrons volontiers les points suivants :

Avec Hanssens, nous pensons qu'*Essai de reconstitution* et *Synopse* des différents témoins doivent être utilisés conjointement, car ils se complètent.

Avec M. Richard⁸⁴ et J. Magne, nous pensons que l'attribution du *Document x* à Hippolyte est pour le moins hypothétique. Pourquoi aurait-on mis sous le nom d'un presbytre opposé à l'autorité de son temps⁸⁵, une littérature normative ? Il semble d'ailleurs assez difficile de rapprocher le contenu de la *Tradition apostolique* des œuvres d'Hippolyte⁸⁶. Quant à la statue, rien ne paraît bien convaincant, surtout pas la traduction qu'il vaudrait mieux rendre, nous semble-t-il, par «Tradition apostolique sur les charismes».

Il n'y a d'ailleurs aucune raison définitive pour faire commencer la documentation canonico-liturgique avec Hippolyte. En tout état de cause, le *Document x* ne représente qu'une étape dans l'histoire de cette littérature vivante qui avait pour fonction principale de réguler les pratiques communautaires en les situant entre un passé inadapté et des innovations souvent considérées comme dangereuses pour les institutions.

CARACTÉRISTIQUES ET FRONTIÈRES DU GENRE CANONICO-LITURGIQUE

La *Collection tripartite* regroupe des documents généralement appelés «canonico-liturgiques» parce qu'ils contiennent à la fois des prescriptions d'ordre moral et disciplinaire et des prescriptions ou des descriptions liturgiques. En outre, tous ces documents sont placés directement ou indirectement sous le patronage des apôtres.

Malgré ces traits communs, de fortes différences subsistent entre les documents. La CEA paraît pauvre et maladroit par rapport aux autres documents. Elle juxtapose morale et discipline, mais l'aspect liturgique y est réduit à sa plus simple expression et on ne peut parler réellement d'une description liturgique. Cette description, en revanche, se trouve dans la *Didascalie* dont l'auteur, fort bavard, noie l'ensemble des prescriptions sous un flot de considérations morales et théologiques. Cette manière de faire offre un contraste frappant avec le découpage en rubriques (généralement assez brèves) de la *Tradition apostolique*.

Les pastorales et l'Épître de Polycarpe.

En fait, on a l'impression que ce n'est pas la forme littéraire au sens strict qui a conduit au regroupement de ces documents, mais plutôt leur contenu caractéristique. Mais alors, pourquoi ne pas considérer par exemple la *Lettre de Polycarpe aux Philippiens* (qui contient des exhortations morales et des prescriptions concernant les hommes, les femmes, les veuves, les diacres, les jeunes gens, les vierges et les presbytres) comme un document canonico-liturgique ? Certes,

⁸⁰ C'est la thèse de Magne. Voir aussi M. RICHARD, art. «Hippolyte», DSp 7, 1968, col. 544-45.

⁸¹ Ce nom figure, en effet, dans le titre des *Canons d'Hippolyte*, dans le titre du livre II de l'*Épitomé* des CA et dans le livre V de l'*Octateuque* arabe. Notons enfin, avec MAGNE (voir p. 22), que ce nom d'Hippolyte se retrouve chaque fois placé en tête des remaniements du rituel des ordinations.

⁸² P. 80-82.

⁸³ B. BOTTE, «L'Authenticité de la "Tradition apostolique" de saint Hippolyte», dans RTAM 16, 1949, p. 177.

⁸⁴ Outre l'article dans DSp 7, 1968, col. 531-571, nous faisons allusion à une correspondance de février 1973, dans laquelle M. Richard avait l'amabilité de développer les raisons pour lesquelles il croyait ne pas pouvoir attribuer la *Tradition apostolique* à Hippolyte.

⁸⁵ Voir par exemple *Philosophumena* 11 s.

⁸⁶ L'argument ici n'est peut-être pas totalement convaincant. Un écrivain rédigeant un document juridique peut, en effet, créer une œuvre d'un style assez différent de ses autres ouvrages. Une comparaison *systématique* des thèmes théologiques propres à la TA et des œuvres d'Hippolyte n'a d'ailleurs jamais été réalisée.

la *Lettre de Polycarpe*, tout comme les épîtres à Timothée et à Tite, ne contiennent d'autres prescriptions liturgiques que les allusions au jeûne, mais nous avons vu que la CEA elle-même ne possède pas de prescription liturgique développée.

LA DIDACHE.

Ceci nous conduit à mettre en valeur la pseudo-apostolicité commune à tous les documents canonico-liturgiques et à rapprocher ceux-ci, tout naturellement⁸⁷, de la *Didachè*.

Les matériaux composant le *Traité des deux voies* ont été repris dans la CEA et dans la *Didascalie*. Non seulement ces matériaux ont été repris en bloc, au début de ces ouvrages, mais ils ont souvent été redispersés et réinsérés dans les différentes prescriptions relatives aux diverses catégories de chrétiens. Comme semble l'exiger le genre canonico-liturgique, la *Didachè* présente : des enseignements moraux ou disciplinaires ; des enseignements concernant le rituel et surtout les prières liturgiques ; des enseignements concernant les diverses fonctions ou services qui peuvent apparaître dans les communautés (prophètes, apôtres, docteurs, évêques et diacres) ; une référence à l'apostolicité.

Par les enseignements concernant le rituel et les fonctions, elle se distingue de l'*Épître de Barnabé* et se rapproche du genre canonico-liturgique. Mais la caractéristique de la *Didachè* par rapport aux écrits canonico-liturgiques est que les différents genres (morale, liturgie, désignation et critère de choix des responsables) semblent rester bien distincts, alors qu'ils se mêlent et se lient dans la *Collection tripartite*. La *Didachè* pourrait presque être considérée comme un document canonico-liturgique étant donné la matière première qu'elle contient, mais il lui manque le fil conducteur qui préside à la répartition et à la synthèse de cette matière suivant la catégorisation particulière des écrits canonico-liturgiques. Il lui manque cette catégorisation centrée sur les ministères⁸⁸.

On notera également l'opposition qui subsiste entre la *Didachè* et la *Tradition apostolique*. Dans la *Didachè* (ou ses relectures), les instructions morales destinées au tout venant précèdent les passages liturgiques qui précèdent eux-mêmes les instructions relatives à ceux qui exercent un rôle important dans la communauté. En revanche, dans la *Tradition apostolique*, le texte débute par les notices consacrées aux ministres les plus importants, les évêques qui président les liturgies ; ce qui permet d'introduire tout naturellement les descriptions liturgiques. Elles sont suivies par les notices consacrées aux ministres moins importants, pour finir par celles qui regardent les catéchumènes et tous les simples fidèles. Cette catégorisation par ordre d'importance décroissante des fonctions et statuts est, à notre avis, typique des documents canonico-liturgiques. Elle est à l'opposé des instructions que Polycarpe adresse successivement aux hommes, aux femmes, aux veuves, aux diacres, aux jeunes gens, aux vierges, aux presbytres. La catégorisation de la TA, par ordre décroissant, se retrouve dans la CEA et dans la *Didascalie*, après toutefois que ceux-ci aient fait une place à l'instruction morale des deux voies. Ceci nous amène à poser deux questions : comment les notices consacrées aux ministres ont-elles pris de plus en plus d'importance, au point d'amener une structuration d'ensemble des écrits ? Le *Document χ* (TA), à l'instar de la CEA et de la *Didascalie*, possédait-il un prologue général aux instructions concernant les ministres ? Ce prologue était-il moral ? Pouvait-il avoir un rapport avec un περί χαρισμάτων ?

GENÈSE DES NOTICES CONSACRÉES AUX QUALITÉS ET DEVOIRS DES MINISTRES

La CEA, comme la *Didascalie*, présente, après l'introduction morale générale, une description des fonctions par ordre décroissant⁸⁹. Nous pensons qu'il y a eu une polarisation et un transfert des exhortations morales sur les chefs de communauté. Ce transfert a conduit à un gonflement progressif de l'importance des notices consacrées aux ministres, puis à une centralisation des préoccupations et du plan des documents sur ces notices. Contentons-nous, pour l'instant, d'illustrer cette thèse par quelques exemples.

LES PASTORALES.

Dans Tt 2,1-10, on trouve des instructions concernant : les vieillards, les «vieilles», les jeunes femmes, les jeunes gens dont Tite est le modèle, les esclaves qui doivent être soumis à leur maître. Montrant l'exemple aux jeunes gens,

⁸⁷ Dans une note de l'introduction (SC 248, p. 21, n. 2), RORDORF critique ce rapprochement. L'argument qu'il donne pour justifier la différence entre la *Didachè* (document «contemporain des apôtres») et les écrits canonico-liturgiques (*Didascalie*, CA, *Testamentum...*) n'est pas satisfaisant. Nous ne voyons pas pourquoi qualifier d'«artificielles» ou de «non artificielles» ces dernières unités littéraires et pas la *Didachè*.

⁸⁸ Dans le livre VII des CA, on trouve une relecture de la *Didachè*. Cette relecture amplifie et glose certains points, notamment : la *liturgie du baptême* (VII, 22), dans laquelle elle introduit la mention de l'évêque et du presbytre et qu'elle amplifie en une véritable description ; et l'*injonction* : «Élisez-vous des ἐπίσκοποι καὶ διάκονοι» dans laquelle elle introduit la mention des presbytres et développe les qualités requises du candidat. — Le fragment apocalyptique de la *Didachè* est suivi dans les CA VII (33 s.) de prières. Mais, même dans cette relecture, on est en présence de blocs aisément repérables et le plan initial est sauvegardé. Malgré la légère amplification qu'elle a subie, la notice relative aux ministres et aux diacres n'est pas comparable aux prescriptions relatives aux différents ministres dans la *Didascalie*, la CEA, l'*Ordonnance ecclésiastique* ou les *Règlements apostoliques*. La *Didachè*, même relue dans les CA, reste profondément différente, par son plan, des documents canonico-liturgiques proprement dits.

⁸⁹ On peut rapprocher ces textes de la première épître à Timothée, où l'exhortation morale, la description des forfaits opposés à la sainte doctrine (I, 9-10), l'appel à la soumission à l'autorité, les prescriptions relatives aux femmes, précèdent les instructions concernant le choix de l'évêque, du diacre, des femmes (1 Tm 3). Pour une analyse plus détaillée voir maintenant B. STEIMER, *Vertex Traditionis...*, p. 159-190.

Tite, comme les vieillards⁹⁰, doit faire preuve de dignité. Les instructions concernant les «vieilles» et les jeunes gens sont reliées aux autres par le terme *ωσαύτως*. Ce terme se trouve également dans la première épître à Timothée : une première fois en Tm 2, 9, pour lier l'exhortation morale destinée aux femmes à la notice des hommes (2, 8) qui doivent prier pour tous les dépositaires de l'autorité afin qu'on puisse mener une vie calme, en toute piété et «dignité» (2, 2) ; une deuxième fois pour introduire la notice du diacre (3, 8) (*διακόνους ωσαύτως σεμνούς, μη διλόγους*); une troisième fois, pour introduire le verset consacré aux femmes dans la notice du diacre (3, 11) (*γυναίκας ωσαύτως σεμνάς μη διαβόλους*); une quatrième fois pour parler des bonnes oeuvres en général (5, 25).

Il semble qu'il y ait eu, à l'origine de ces textes, une *exhortation morale générale* dont l'une des caractéristiques devait être l'insistance sur la «dignité»⁹¹. Cette exhortation avait peut-être été particulièrement développée à l'usage des femmes, puis utilisée pour diverses catégories : les vieillards, les femmes âgées, les hommes, les femmes, les jeunes gens dont Tite représente le type et le modèle. Il semble également que l'auteur de 1 Tm ait réutilisé les matériaux de cette exhortation morale pour construire la notice des diacres. En effet, les versets de 1 Tm 3, 8 et 1 Tm 3,11, sont de construction rigoureusement parallèle à tel point qu'on s'attendrait à ce que *άνδρας* (et non *διακόνους*) réponde à *γυναίκας*. Il est probable, d'ailleurs, que la notice du diacre visait à l'origine l'ensemble de ceux qui étaient plus spécialement considérés comme les serviteurs et désignés par le terme générique de *διάκονος*. Par la suite, cette notice aurait été réutilisée pour former en 1 Tm 3, les notices spécifiques de l'évêque et du diacre. Ainsi s'expliqueraient certaines similitudes qui existent entre ces deux notices.

L'ÉPÎTRE DE POLYCARPE AUX PHILIPPIENS.

Bien que le vocabulaire soit différent, l'*Épître de Polycarpe* semble porter, elle aussi, des traces de cette évolution de l'exhortation morale des femmes vers les qualités requises du diacre.

On y trouve d'abord l'exhortation principale⁹², puis l'exhortation des femmes⁹³ ; vient alors la notice des veuves et une transition, puis Polycarpe reprend : «*De même*, que les diacres soient sans reproche devant sa justice, ils sont les serviteurs de Dieu et du Christ [...]» — *De même*, que les jeunes gens soient irréprochables [...].

Il semblerait bien, ici encore, que la notice sur les diacres, serviteurs de Dieu et du Christ, ait été construite à partir d'une exhortation morale. Le terme *ομοίως* peut être considéré comme un souvenir de ce décalque.

LA Constitution ecclésiastique des apôtres,
ÉDITION DE TH. SCHERMANN (*Die allgemeine Kirchenordnung*, I, Paderborn, 1914, p. 28-29)

<i>Première notice sur le diacre</i>	<i>Voie de la vie</i>		
	<i>canon</i>	<i>page</i>	<i>ligne</i>
<i>canon XX</i>			
p. 28, 1. 7 : ήσυχοι 1. 8 : μή γόγγυσοι μή δίγλωσσοι μή όργίλοι...	XI,4 XI,2 VI,2	19 19 16	116 5 13 1 10
1. 9 : μή πρόσωπον κλησίου λαμβάνοντες p. 29, 1. 1-2 : έπαναγκάζοντες τους έχοντας των αδελφών άπλοδών τας χείρας, 1. 3 : και αυτοί εύμετάδοτοι	16 17 21 VII XIII, 22 22		4-5 6
	1 XIII.3 XIII,3		

LA CONSTITUTION ECCLESIASTIQUE DES APOTRES.

Un autre exemple de l'utilisation des exhortations morales pour la réalisation d'une notice consacrée aux ministres se trouve dans la CEA. Dans ce document, il existe, en effet, de nombreux parallèles entre les qualités requises du diacre et les instructions de la voie de la vie. Le tableau ci-dessus montre comment la notice concernant le diacre a été construite, à partir des indications de la première partie.

DES RÈGLEMENTS PSEUDO-APOSTOLIQUES AU GENRE CANONICO-LITURGIQUE

LE ROLE DE LA TRADITION APOSTOLIQUE.

La TA reconstituée offre, à première vue, beaucoup moins de rapprochements possibles avec les exhortations morales. Il est vrai qu'elle semble s'attacher plus à l'acte même d'ordination qu'aux conditions de l'ordination. Des trois docu-

⁹⁰ Tt 2,2 et 2,8.

⁹¹ Voir déjà Ph 4, 8. Nous avons poursuivi l'analyse de ce texte dans A. et C. FAIVRE, «Quando le donne espiravano all'episcopò», dans *Donna e Minis tère*, éd. par C. Militello, éd. Dehoniane, Rome, 1991, p. 324-365.

⁹² POLYCARPE, *Aux Philippiens*, 4,1.

⁹³ *Ibid.*, 4,2.

ments de la *Collection tripartite*, c'est certainement le plus liturgique. Alors que la CEA ne comprend pas de description liturgique proprement dite et que la description du culte fournie par la *Didascalie* semble être externe, beaucoup plus tournée vers la place réservée à chacun que vers le contenu des prières, la TA nous offre, outre les prières d'ordination, un rituel eucharistique et un rituel baptismal. Par ailleurs, l'auteur de la TA se disperse beaucoup moins que celui de la *Didascalie*, ce qui donne à l'ensemble de la TA un aspect plus ordonné, plus construit. Cette impression est encore renforcée par le fait que la TA, contrairement à la CEA et à la *Diadascalie*, ne possède pas une première partie morale. Le texte gagne encore en cohérence. Avec la TA, le genre littéraire des règlements pseudo-apostoliques devient réellement *canonico-liturgique*.

La TA est le seul document de la *Collection tripartite* qui ait paru indispensable à tous les compilateurs et qui soit présent, sous forme de versions ou de remaniements, dans toutes les collections. En effet, le compilateur des CA a cru inutile de reproduire la CEA, et ceux du *Synodos* et de l'*Octateuque clémentin* ont tous omis ou ignoré la *Didascalie*. En revanche, la TA est présentée une fois sous forme de remaniement dans le *Synodos alexandrin*, et même trois fois (version, premier remaniement dans la relecture des *Règlements apostoliques*, deuxième remaniement dans le *Testamentum*) dans l'*Octateuque clémentin*. C'est vraiment le noyau de toute la littérature canonico-liturgique.

D'OU VIENT L'ORIGINALITE DE LA TRADITION APOSTOLIQUE ?

Il est important de savoir si la TA a un jour possédé une première partie qui aurait pu expliquer sa formation et rendre compte de ses éléments les plus originaux, à savoir les prières d'ordination.

Pour élucider ce problème, nous avons deux indices : le *prologue* (ou la *transition*) de l'*Ordonnance ecclésiastique*, et les deux premiers chapitres «sur les charismes» que le livre VIII des CA place en tête de sa relecture de la TA.

Examinons successivement ces deux indices.

LE PROLOGUE.

Le *prologue* semble faire allusion à un exposé sur les charismes qui aurait été déjà correctement établi (*digne posuimus*)⁹⁴, sans qu'on puisse savoir si cet exposé faisait partie intégrante de l'œuvre ou s'il en était indépendant. Il annonce ensuite l'essentiel de la tradition qui convient aux Églises.

Le *posuimus* nous fait penser à une transition de l'épître aux Hébreux :

C'est pourquoi, laissant l'enseignement élémentaire sur le Christ, élevons-nous à l'enseignement parfait, sans revenir sur les *articles fondamentaux* (θεμελιον) du repentir des œuvres mortes et de la foi en Dieu, de l'instruction sur les baptêmes et de l'imposition des mains, de la résurrection des morts et du jugement éternel⁹⁵.

Le verbe *ponere* nous rappelle les fondements, mais quel rapport pourrait exister entre «les repentirs des œuvres mortes et la foi en notre Dieu, l'instruction sur les baptêmes et l'imposition des mains, la résurrection des morts et le jugement éternel» et les charismes ? Un rapport assez étroit si l'on considère que les baptêmes sont ceux dont il est question en Ac 18-19 et que la repentance est en rapport avec le baptême de repentance de Jean, que l'imposition des mains est en rapport avec le baptême dans l'esprit de Paul⁹⁶.

Le rapprochement entre la transition de l'épître aux Hébreux et celui de la TA est plus grand encore si l'on songe à ce que ces deux transitions introduisent : dans l'épître aux Hébreux, l'exposé sur le sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, dans la TA le rituel de l'ordination de l'évêque, manifestement assimilé, dans la prière, au grand prêtre⁹⁷.

Mais le rédacteur de la prière ne s'est pas contenté d'utiliser l'épître aux Hébreux. La prière d'ordination contient manifestement un rappel des données de la *Lettre de Clément aux Corinthiens*⁹⁸ :

Dieu et Père de Notre Seigneur Jésus-Christ,
Père des miséricordes et Dieu de toutes consolations,
qui habites au plus haut [des cieux]
et regardes ce qui est humble,
qui connais toutes choses avant qu'elles soient,
toi qui as donné les *limites* de ton Église (voir 1 Clém. 20,1-6 ; 33,3 et 41,1)
par la parole de ta grâce,
qui as prédestiné dès l'origine la race des justes [descendants] d'Abraham (voir 1 Clém. 29 ; 31-38),
qui as institué des chefs et des prêtres (voir 1 Clém. 40),
et n'as pas laissé ton sanctuaire sans service (voir 1 Clém. 41) ;
[toi] à qui il a plu dès la fondation du monde,
d'être glorifié en ceux que tu as choisis,
maintenant encore répands la puissance qui vient de toi,
[celle] de l'Esprit souverain (Ps 51, 14, cité aussi en 1 Clém. 18)
que tu as donné à ton Enfant (voir He 1,2 s.) bien aimé Jésus-Christ (voir 1 Clém. 33-34),
qu'il accorde à tes saints apôtres qui ont fondé l'Église en tout lieu (voir 1 Clém. 42,3 s.)

⁹⁴ Magne a très justement noté que la rétroversion de BOTTE, TA (1963), p. 3, ne rend pas le sens du latin (des *Fragments de Hauler*).

⁹⁵ He 6,1-2.

⁹⁶ Voir Ac 19,4-6.

⁹⁷ Voir l'étude de E. DASSMANN, «Zur Entstehung des Monespiskopats», dans JbAC 17, 1974, p. 74-90.

⁹⁸ Voir M. MEES, «Die Hohepriester-theologie des Hebräerbriefes im Vergleich mit dem ersten Clemensbrief», dans *Biblische Zeitschrift* n° 22, 1978, p. 115-124.

[comme] ton sanctuaire, pour la gloire et la louange incessante de ton nom.
Accorde, Père qui connais les cœurs, à ton serviteur que tu as choisi pour l'épiscopat,
qu'il fasse paître ton saint troupeau
et qu'il exerce à ton égard le souverain sacerdoce sans reproche (voir 1 Clém. 44,3)
en te servant nuit et jour [...].

On remarquera enfin que dans l'éthiopien, la transition - qui se trouve en tête de la TA dans le latin - a été placée juste après l'instruction sur le baptême. Nous pensons qu'il y a là le souvenir d'une instruction baptismale ou prébaptismale qui aurait précédé l'instruction sur le sacerdoce.

L'INSTRUCTION SUR LES CHARISMES DES CANONS APOSTOLIQUES, VIII, 1-2.

Il convient de remarquer que les *Règlements apostoliques* qui sont précédés d'une instruction sur les charismes, ne possèdent pas de liturgie du baptême. Serait-ce l'indice d'un lien entre le *Traité sur les charismes* et le baptême ?

Il s'agit bien, pensons-nous, en CA VIII, 1-2, d'un traité sur les charismes et non, comme l'affirmait B. Botte⁹⁹, d'un traité sur les signes et les miracles. En effet, le rapport entre les miracles du Seigneur et des apôtres, et les charismes des vrais disciples avait déjà été opéré par Irénée. Dans l'*Adversus haereses* II, 32, Irénée présente les charismes comme destinés à provoquer la conversion et à être utilisés dans le monde entier, pour faire du bien aux gentils. Ce texte, le rédacteur des CA VIII, 1-2 aurait pu le trouver en lisant les œuvres d'Irénée. Il pouvait tout aussi bien le trouver, d'ailleurs, à travers la citation qu'en fait Eusèbe¹⁰⁰. Irénée aurait pu encore fournir, au rédacteur des CA VIII, 1-2, l'exhortation des charismatiques et des ministres à l'humilité¹⁰¹. Mais l'exhortation des charismatiques à l'humilité se trouve également développée en 1 Clém. 38 et on trouve même en 1 Clém. 16-18 des exemples des personnages illustres de l'Ancien Testament qui, à l'image du Serviteur souffrant, se sont humiliés. Cette liste a pu inspirer l'auteur du *Traité sur les charismes* qui fournit, lui aussi, des exemples d'hommes de l'Ancien Testament qui ne se sont pas enorgueillis. Il prolonge même cette liste par des exemples chrétiens. La référence à l'incrédulité des égyptiens se trouve également dans la 1a Clém.¹⁰². C'est dans le même texte que l'on trouve l'expression «signes et prodiges» relevés par B. Botte¹⁰³.

En résumé, si les œuvres irénéennes nous fournissent le noyau du texte sur les charismes (identification miracles-charismes, listes des divers charismes, distinction des vrais et des faux charismatiques, utilisation des charismes pour la conversion et le bien des païens, mise en garde des charismatiques et des ministres contre l'orgueil), la *Lettre de Clément* a fourni également beaucoup de matériaux, surtout pour la seconde partie de ce traité.

Nous ne pouvons pas dire, dans l'état actuel de nos recherches, si ce que nous possédons dans les CA VIII, 1-2 est d'Hippolyte, disciple d'Irénée, mais il est fort probable qu'un seul et même auteur ait rédigé, à partir de la *Lettre de Clément*, la fin du passage sur les charismes, la transition de l'*Ordonnance ecclésiastique*, et surtout le texte de la prière d'ordination de l'évêque.

Que cet auteur se soit contenté de résumer un texte qu'il avait sous les yeux ou qu'il ait lui-même produit ce petit texte n'est pas très important. L'essentiel est de constater que, de toute façon, ce *Traité sur les charismes* est antérieur à la *Collection tripartite*.

Les documents canonico-liturgiques sont parfois les seules sources d'informations pour l'histoire des institutions chrétiennes. La difficulté de leur interprétation vient justement de leur nature. Ce sont avant tout des documents *institutionnels* dont le rôle plus ou moins avoué est de faire survivre des institutions chrétiennes dans des temps et des lieux différents.

Pas plus que les liturges ou les canonistes du xx^e siècle, les auteurs de ces documents n'étaient dupes de leur activité. Qu'ils aient été pasteurs ou compilateurs en chambre, leur propos est sensiblement le même : permettre aux institutions chrétiennes de leur temps de survivre entre leur origine, toujours à retrouver, et leur mort, toujours à éviter. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'étude des grandes collections nous permet de remonter au dernier quart du iv^e siècle et si l'analyse des «unités littéraires» nous situe à la fin du ii^e siècle et au début du iii^e. Ces deux moments constituent certainement les étapes les plus marquantes de l'histoire des institutions paléochrétiennes.

Quant à la pseudo-apostolicité, caractéristique de tous ces documents, elle n'est pas là, croyons-nous, pour masquer plus ou moins naïvement la production de faussaires. Cette pseudo-apostolicité, injectée à dose variable par les compilateurs successifs, montre à quel point ils désiraient «retourner aux sources» pour vivre leur aujourd'hui et «adapter» leurs institutions¹⁰⁴.

⁹⁹ B. BOTTE, «Le Traité des charismes dans les Constitutions apostoliques», dans *Studia patristica* XII, 1975, p. 83-86.

¹⁰⁰ HE V, 7. Eusèbe aurait pu également lui fournir la liste des prophètes selon le Nouveau Testament : HE V, 12,3.

¹⁰¹ AH V, 22,2.

¹⁰² 1 Clém. 51.

¹⁰³ B. BOTTE, «Le Traité [...]», p. 84-85.

¹⁰⁴ En est-il si différemment à notre époque où une *Tradition apostolique*, reconstituée par B. Botte, vint au secours de nombreuses réformes liturgiques et institutionnelles ? On aura toujours intérêt à consulter sur ce point le livre de B. BOTTE, *Le Mouvement liturgique. Témoignage et souvenirs*, Paris, 1973 (tout particulièrement le chapitre sur les «rites d'ordination», p. 163-178). Les débats sur le genre et l'authenticité de la TA, relancés par J. Magne, nos propres travaux et ceux de M. Metzger nous paraissent marquer les premiers pas d'une nouvelle étape dans la compréhension de l'innovation institutionnelle et du fonctionnement concret de l'apostolicité. Voir en dernier lieu : A.-G. MARTIMORT, «Nouvel examen de la "Tradition apostolique" d'Hippolyte», dans BLE 88-1, 1987, p. 5-25; J. MAGNE, «En finir avec la "Tradition d'Hippolyte" !», dans BLE 89-1, 1988, p. 5-22 et M. METZGER, «Nouvelles perspectives pour la prétendue "Tradition apostolique"», dans *Ecclesia orans* n° 5, 1988, p. 241-259. On complétera par la thèse récente de B. STEIMER, *Vertex Traditionis. Die Gattung der altchristlichen Kirchenordnungen*, Berlin-New York, Walter de Gruyter, 1992.